



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavins-isere.fr



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 038-213804552-20230609-D2023\_040-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-040

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 21  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois**, le 9 juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Franck ROESCH), Patrick ROZE (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Rachel BASSET (pouvoir à Elodie DUGUE), Nicolas MILLON (pouvoir à Alexandre GINET), Virginie MATHIEU (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Viviane MONTOVERT)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Afin de permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un agent de la collectivité conformément au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023, il convient créer l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouveau tableau des effectifs :

- Création d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent des écoles, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un temps annualisé à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent des écoles, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un temps annualisé à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

**APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il vient d'être présenté et joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 9 juin 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,

  
Fabien DURAND

